



**COMMUNE DE**  
**STIRING WENDEL**

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU**

**09 JUIN 2023 à 18H30**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ; conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 021-1310 du 7 octobre 2021 et notamment l'article L 2121-25 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;

Considérant que dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune,

**I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023**

*Adopté à l'unanimité*

**II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS**

**III. ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Elections des délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 24.09.2023.**

Monsieur Alain ALLEMAND, adjoint au maire, président de séance, donne lecture :

- des articles du Code Electoral relatifs à l'élection des sénateurs
  - l'arrêté n° 2023/DCL/4-545 portant indication du mode de scrutin et du nombre de délégués et suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs dans le département de la Moselle
  - du décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs
- A - Composition du bureau de vote

Conformément à l'article R133 du code électoral, le bureau de vote est composé de :

- Monsieur Alain ALLEMAND, président
- Les deux conseillers présents, les plus âgés : FRANK Jeannette et BOUR Roger
- Les deux conseillers présents, les plus jeunes : SAÏDI Ayoub et SCHÄFER Elaine.

Madame MAILLARD Patricia est désignée en qualité de secrétaire.

**B – Remplacement des élus exerçant un mandat de député et conseiller départemental.**

M. PFEFFER Kévin, député, présente en accord avec M. Yves LUDWIG, maire, son délégué remplaçant, à savoir :

- Monsieur SOBCZYK Philippe, qui jouit de ses droits civiques et est inscrit sur la liste électorale municipale de la commune.

Mme HAAG Elisabeth, conseillère départementale, présente en accord avec M. Yves LUDWIG, maire, son délégué remplaçant, à savoir :

- Monsieur HAAG Raymond, qui jouit de ses droits civiques et est inscrit sur la liste électorale municipale de la commune.

### C- Election des suppléants

Le président indique que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 9 délégués suppléants qui seront appelés le cas échéant à remplacer les délégués titulaires lors de l'élection des sénateurs le 24 septembre prochain.

Deux listes ont été déposées.

Liste A : **STIRING-TOUJOURS** : Mme SCHWEITZER ép. LUDWIG Patrice, M. SOTGIU Jean-Noël, Mme BECKER ép. ALLEMAND Marie-Anne, M. DAHLEM Maurice, Mme FRATTER ép. STAUB Danila, M. MULLER Michel, Mme MULLER ép. DECKER Evelyne, M. GUESMIA Mourad et Mme LOMBARDO ép. LEBLANC Graziella.

Liste B : **RASSEMBLEMENT NATIONAL** : Mme STEIGHARDT Brigitte, M. KOCH Daniel, Mme DITTMAR ép. KLESSE Ingrid, M. JIROTKA Laurent, Mme RICHTER Valérie, M. JAOUAD Antoine, Mme MAYER ép. BOUR Christine, M. PFEFFER Daniel et Mme FLESCHE Jeannette.

Le Président invite ensuite le conseil municipal à procéder sans débats au scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne à l'élection des 9 délégués suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le Président déclare le scrutin clos.

Les votes sont dépouillés par les membres du bureau électoral.

Le dépouillement commence à :

Le président donne les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 1
- Suffrages exprimés : 32

PROCLAMATION DES RESULTATS

### TITRE DE LA LISTE :

- A – STIRING TOUJOURS : nombre de suffrages obtenus : 25
- B – RASSEMBLEMENT NATIONAL : nombre de suffrages obtenus : 7

Quotient électoral applicable aux suppléants :

32 suffrages exprimés :  $9 = 3,55$  arrondi à 4

Attribution des mandats au quotient :

- Liste A :  $25 : 4 = 6,25$  soit 6 mandats
- Liste B :  $7 : 4 = 1,75$  soit 1 mandat

Reste 2 mandats à attribuer à la plus forte moyenne :

- Liste A :  $25 : (6+1) = 3,57$  soit 1 mandat
- Liste B :  $7 : (1+1) = 3,5$  soit 0 mandat

La liste A a désormais 7 mandats.

Reste 1 mandat à attribuer :

- Liste A : 25 : (7+1) = 3,13 soit 0 mandat
- Liste B : 7 : (1+1) = 3,5 soit 1 mandat

Résultats du scrutin :

- Liste A : **7 mandats**
- Liste B : **2 mandats**

Sont élus délégués suppléants les personnes suivantes :

- Madame SCHWEITZER ép. LUDWIG Patrice
- Monsieur SOTGIU Jean-Noël
- Madame BECKER ép. ALLEMAND Marie-Anne
- Monsieur DAHLEM Maurice
- Madame FRATTER ép. STAUB Danila
- Monsieur MULLER Michel
- Madame MULLER ép. DECKER Evelyne
- Madame STEIGHARDT Brigitte
- Monsieur KOCH Daniel

#### D – Observations et réclamations

La désignation par les conseillers municipaux, délégués de droit, de la liste sur laquelle seront retenus, le cas échéant, leur suppléant fait l'objet d'un document annexe constituant partie intégrante du procès-verbal. Aussi, chaque délégué de droit présent doit, avant que la séance ne soit levée, signer le document annexe stipulant la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui, en cas d'empêchement, les remplaceront.

#### **IV. VIE ASSOCIATIVE**

1. Subvention – tournoi inter-écoles.

**Adopté à l'unanimité**

#### **V. DIVERS**

Stiring-Wendel, le 14 juin 2023

Pour le Maire,

Le Président de séance et adjoint délégué



Alain ALLEMAND

